

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**



3852153

Dénomination : 2BK PHOTOVOLTAIQUE SAS
n° de gestion : 2010B04360
n° d'identification : 524 484 466
n° de dépôt : A2010/019121
Date du dépôt : 31/08/2010
Pièce : attestation de dépôt des fonds

RECEPISSE DE DEPÔT DE FONDS, DANS LE CADRE D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS, EN FORMATION

(Articles L. 225-6 et L. 225-13 du Code de commerce)

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes, Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 632 356 720 euros - 42, boulevard Eugène Déruelle 69003 LYON - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 760,

Représentée par M. NGUYEN.....

Agissant en qualité de Responsable de l'agence .GRATTE.CIEL.....

Atteste être dépositaire des fonds versés en vue de la constitution d'une société

Anonyme En commandite par actions Par actions simplifiées

Devant être dénommée .2BK.PHOTOVOLTAIQUE.....

Avoir son siège social à .60.AVENUE.MARC.SANGNIER.69100.VILLEURBANNE.....

Et avoir un capital de7.500.00.EUR, divisé en7.500...actions de
.....1.00.EUR chacune.

Vu la liste des futurs actionnaires de la société précitée, dressée, certifiée sincère et véritable par (noms et prénoms des fondateurs) :

.BOUNOUARA.KARIM.....
.BOUNOUARA.KAMAL.....
.....

Et de laquelle il ressort que les (nombres en toutes lettres) .TROIS.MILLE.SEPT.CENT.CINQUANTE.....

actions de numéraire de ladite société, représentant un montant nominal de (total en toutes lettres et en chiffres)

.....3750.EUR

ont été souscrites par .DEUX..... personnes physiques ou morales et libérées.

Constate :

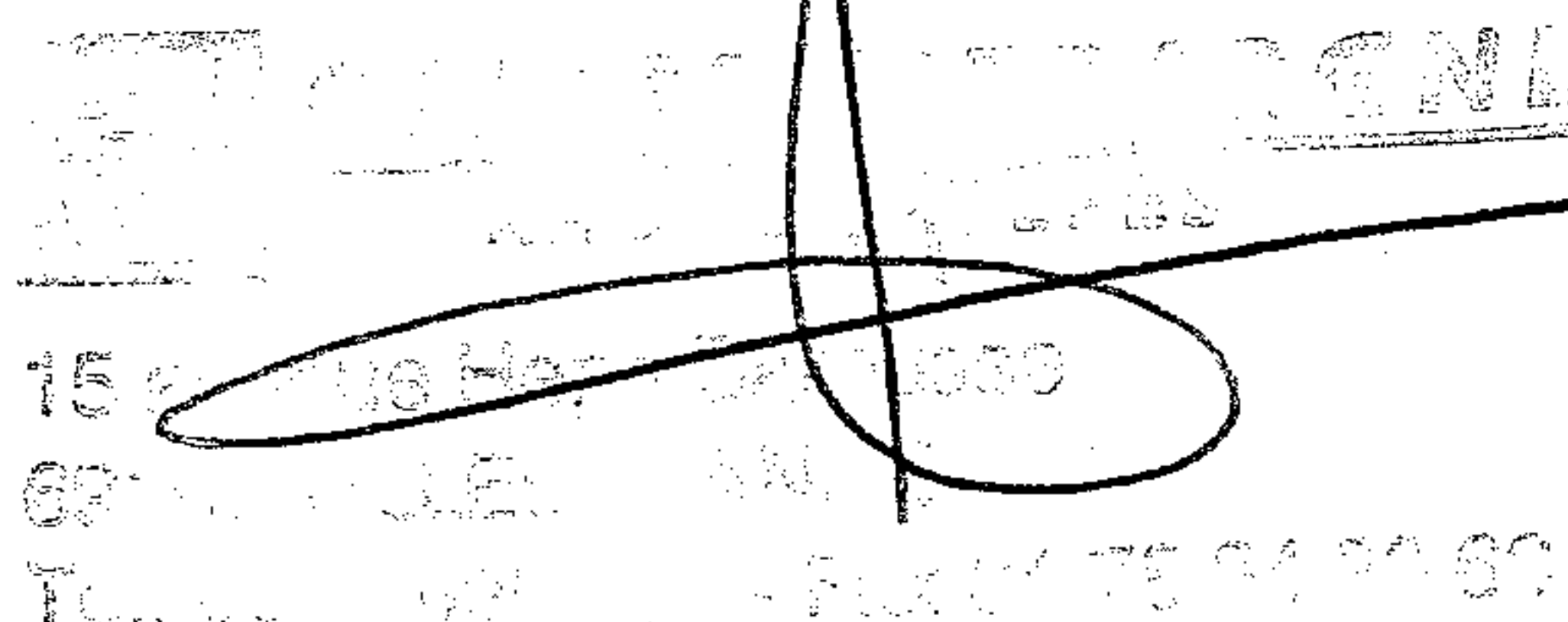
- Que la liste des futurs actionnaires sus-indiquée mentionne pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées :
- Que les diverses sommes versées et déposées au compte n° 1 0 1 8 1 0 1 0 4 1 5 1 5 1 8 1 8 1 2 1 4 1 ouvert au nom de la société en formation correspondent à celles énoncées par ce(s) document(s) et forment un capital de (en toutes lettres et en chiffres) .TROIS.MILLE.SEPT.CENT.CINQUANTE.EUROS.....

.....EUR

Le retrait des fonds ainsi déposés ne pourra intervenir que dans les conditions définies par l'article L. 225-11 du Code de commerce.
Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A.VILLEURBANNE....., le 20 Août 2010.....

Signature + cachet



(*) Rayer la mention inutile

E00243 - 08.06